

# fortrans®

macrogol 4000

64 g

poudre pour solution buvable en sachet

## 1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

### COMPOSITION

Macrogol 4000*	64,000 g
Sulfate de sodium anhydre	5,700 g
Bicarbonate de sodium	1,680 g
Chlorure de sodium	1,460 g
Chlorure de potassium	0,750 g
Excipient : saccharine sodique.	

Pour un sachet

\* = P.E.G. 4000 = Polyéthylène glycol 4000

### FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution buvable.

Boîtes de 4 ou 50 sachets.

### CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

LAXATIF OSMOTIQUE, code ATC : A06AD65

(A : appareil digestif et métabolisme)

### TITULAIRE / EXPLOITANT : IPSEN Pharma

65, quai Georges Gorse

92100 Boulogne-Billancourt - FRANCE

Fabricant : BEAUFOUR IPSEN Industrie

rue Ethe Virton - 28100 Dreux - FRANCE

## 2. DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament permet un lavage colique assurant la préparation des patients préalablement :

- aux explorations endoscopique ou radiologique,
- à la chirurgie colique.

## 3. ATTENTION !

### DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE dans les cas suivants :

- altérations graves de l'état général telles que déshydratation ou insuffisance cardiaque sévère,
- atteinte grave du côlon entraînant une fragilité muqueuse trop importante,
- patients susceptibles de présenter un iléus ou une occlusion intestinale,
- enfant de moins de 15 ans.

*EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.*

### PRECAUTIONS D'EMPLOI

Chez le sujet âgé à l'état général précaire, il est recommandé de ne procéder à l'administration du produit que sous surveillance médicale.

La diarrhée consécutive à l'emploi de ce médicament peut perturber considérablement l'absorption des médicaments administrés simultanément.

Ce médicament contient du polyéthylène glycol. De très rares manifestations allergiques (éruption, urticaire, œdème) ont été rapportées avec des produits contenant du polyéthylène glycol.

*EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.*

## INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES ET AUTRES INTERACTIONS

*AFIN D'EVITER D'EVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MEDICAMENTS IL FAUT SIGNALER SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN.*

### GROSSESSE - ALLAITEMENT

Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin. Ce médicament peut être utilisé lors de l'allaitement.

*D'UNE FACON GENERALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MEDICAMENT.*

## 4. COMMENT UTILISER CE MEDICAMENT ?

### POSOLOGIE

#### RESERVE A L'ADULTE

La posologie est d'environ 1 litre de solution reconstituée pour 15 à 20 kg de poids corporel, soit une posologie moyenne de 3 à 4 litres.

### MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION

Voie orale.

Dissoudre le contenu d'un sachet dans un litre d'eau. Agiter jusqu'à dissolution complète de la poudre.

### FREQUENCE ET MOMENT AUXQUELS LE MEDICAMENT DOIT ETRE ADMINISTRE

Ce médicament peut être ingéré en prise unique (4 litres la veille au soir) ou fractionnée (2 litres la veille au soir et 2 litres le matin ; il est habituellement recommandé de prendre le dernier verre 3 à 4 heures avant l'examen).

## 5. EFFETS NON SOUHAITES ET GENANTS

*COMME TOUT PRODUIT ACTIF, CE MEDICAMENT PEUT, CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAINDER DES EFFETS PLUS OU MOINS GENANTS :*

- nausées et vomissements ont été signalés en début d'administration, cédant généralement à la poursuite de l'administration,
- des sensations de ballonnement intestinal ont également été rapportées,
- très rares cas de manifestations allergiques à type d'éruption, urticaire et œdème.

*SIGNELEZ A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN TOUT EFFET NON SOUHAITE ET GENANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNE DANS CETTE NOTICE.*

## 6. PRECAUTIONS PARTICULIERES DE CONSERVATION

**A CONSERVER À UNE TEMPÉRATURE NE DÉPASSANT PAS 30°C**

**NE PAS DÉPASSER LA DATE LIMITE D'UTILISATION FIGURANT SUR LE CONDITIONNEMENT EXTERIEUR**

## 7. DATE DE REVISION DE LA NOTICE

JANVIER 2004